

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, Mme DUPRAT, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. LAFARGE, Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. FOUR, Mme MAZAUD, M. FERARD

ABSENT : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. LEROY

OBJET : DELIBERATION N°2024/041 – REFECTION DES TROTTOIRS - NOMINATION DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX

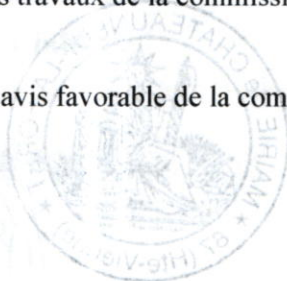
Madame la Maire rappelle au conseil municipal le projet de réfection des trottoirs de :

1. l'avenue Jean Cruveilhier,
2. du lotissement de Beauvais,
3. rue du 18 juin 1940
4. et rue des 4 vias

et qu'il a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge le visa des études d'exécution, la surveillance et la direction des travaux.

Après avoir rappelé l'historique de la consultation relative au choix de l'entreprise, elle présente alors le compte rendu des travaux de la commission en charge de l'examen des candidatures.

Considérant un avis favorable de la commission d'appel d'offre du 27 juin 2023,



Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- **Approuve** le choix de la société NGE ROUTES, agence Haut Limousin 186 bis rue de Nexon 87 000 LIMOGES pour assurer la réalisation du chantier. A ce stade de l'opération, s'élève à **132 279.30 € HT** se décomposant comme suit :
- - Avenue Jean Cruveilhaer : 61 359.40 euros HT
 - Lotissement de Beauvais : 65 387.90 euros HT
 - Soit un montant de 126 747.30 euros HT
 - Cependant la quantité de ESU du quantitatif correspond exclusivement aux bordures changées, une réintégration de 461 m2 serait nécessaire pour une réfection conforme au plan de consultation et à l'ensemble des autres offres reçues soit à 12 euros le m2 soit 5 532 euros HT
- **Autorise** la maire à signer le contrat correspondant.

➤ **ADOpte** : à l'unanimité des présents **la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 11 juillet 2024.

La Maire,
Emmanuelle RIVET.

